

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2014 20H00

Présents : Séverine DAVALLON, Philippe SAVARIS, Jean Noël DUSSAUGE, Marie Géraldine GRONDIN, Marie Chantal DUFOUR, Pascale RAVE, Jean DE WITTE, Gilles EMERY, Guy BONIN, Michel CHATELET, Michel FAUGERE

Absents :

Secrétaire de séance : Séverine DAVALLON

ORDRE DU JOUR

En entrée de séance le Maire revient sur les démissions reçues le 10 avril 2014 de Guy BONIN (Conseiller), Gilles EMERY(1er adjoint) et Géraldine GRONDIN (2ème adjoint) et précise qu'après avis de la préfecture, il est du ressort du Maire d'accepter ou non la démission de ses conseillers et du ressort du Préfet d'accepter la démission des adjoints.

Le Maire décide d'accepter la démission de Monsieur Guy BONIN et la Mairie reste à ce jour en attente de réponses du Préfet pour les 2 adjoints.

Le Maire précise aux membres du Conseil que Géraldine GRONDIN a fait part à la préfecture son désir de revenir dans l'équipe Municipale. Il lui a donc été demandé de refaire un courrier dans ce sens. A ce jour, la Municipalité est donc dans l'attente de réponses...

Le dernier compte rendu ayant été distribué au préalable à tous les membres du Conseil avec leur convocation, le Maire demande si des appréciations sont à apporter sur la dernière séance, puis invite les Conseillers à traiter l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR:

- CLOTURE DU TERRAIN DU CIMETIERE :

Le Maire précise que l'acte notarié étant fait, il convient de mettre en place et de cloturer le terrain prévu pour le stationnement des véhicules se rendant au cimetière. Après délibérations, les piquets seront fournis par Monsieur Michel CHATELET, et Monsieur Jean DE WITTE fournira une machine pour enfoncer les piquets et clôturer le terrain. Un grillage sera acheté.

Le Maire précise que la commission cimetière devra se réunir pour vérifier l'état du terrain en cas de pluie et il faudrait éventuellement prévoir un busage pour l'écoulement d'eau. La date du 7 juin 9h00 est retenue.

- CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DES CONTAINERS (SIRTOM)

Le Maire annonce au Conseil qu'il convient de déplacer les Containers situés place de la garde selon avis du SIRTOM et de les entreposer à côté du transformateur situé sur le parking le long de la RCEA.

- NOMMER UN OU UNE RESPONSABLE INTERNET

Le Maire invite les Conseillers à alimenter le site internet de la commune .Pascale RAVE se propose, le Conseil approuve

- CONSTITUTION DU COMITE DE REDACTION DU "PETIT CLERMINOIS"

Le Maire présente aux nouveaux Conseillers le poste et précise que les habitants sont toujours friands de ce bulletin, riche en communication sur les activités de la commune et de ses démarches administratives.

Le Maire demande à ce qu'une commission soit créée :

Pascale RAVE, Michel FAUGERE et Chantal DUFOUR se proposent

- **ECLAIRAGE COMMUNAL :**

Le Maire fait remarquer aux Conseillers que le clocher reste éclairé jusqu'à minuit et se ré allume à 5h00.

Philippe SAVARIS propose de voir avec Monsieur CADOT où se trouve la cellule électrique qui l'alimente.

Le Maire propose de laisser le SYDESL vérifier l'éclairage public et les programmeurs, car certains sont défectueux. Un courrier sera fait en ce sens.

Un carnet d'entretien sera ouvert à compter de ce jour pour enregistrer les travaux qui seront réalisés sur la commune.

- **REUNION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

* Chemins non goudronnés : Le Maire propose de solliciter les chasseurs pour repérer les chemins en mauvais état.

côté "Montagne" et côté "Carrière", Jean DE WITTE se propose de faire un repérage et , côté "Les seignots et le Latat" le Maire se propose.

Sous quinzaine les chemins seront répertoriés et Jean DE WITTE passera dans ceux -ci avec le girobroyeur.

Les fossés seront également répertoriés et il conviendra de faire des saignées en louant une minipelle en accord avec la commune de BRANDON. L'employé intercommunal sera en charge des travaux avec la participation de Jean DE WITTE et Michel CHATELET avec 2 tracteurs et 2 remorques prêtées par nos agriculteurs.

* Economie / finances : Un tableau faisant état des dépenses et des recettes de la commune sera présenté au Conseil une fois par trimestre.

* Cimetière : Le Maire fait état des travaux constatés à réaliser, à savoir :

- reprise du portail d'entrée du cimetière avec l'idée de souder deux vantaux pour faire une ouverture principale et un portillon comme l'a suggéré Philippe SAVARIS.

- Reprise du mur d'enceinte.

Le Maire propose de revoir tout ça avec la commission cimetière lors de la prochaine réunion de la commission.

- **PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARDE :**

L'aménagement de la place ne se fera qu'avec l'acquisition du terrain GALIMI. Le Maire précise que des jeux d'enfants ont été demandés, mais cela étant trop coûteux, il questionnera les nourrices agréées pour avoir des suggestions.

Jean DE WITTE propose d'entreposer un bungalow un et de mettre en place un compteur électrique à l'intérieur qui pourrait être utilisé par toutes les associations lors de manifestations un devis sera demandé et la décision sera prise au prochain Conseil. En parallèle, le Maire fait circuler un devis pour la location d'un compteur électrique sur une courte durée. Le dossier reste à l'étude et sera révisé ultérieurement.

- **ORGANISATION DE LA "marche conviviale sur le petit sentier de randonnée de CLERMAIN"**

Comme l'an passé, le Maire et ses Conseillers souhaitent réitérer l'opération et invite les Clermontois et les Clermontoises à se retrouver le vendredi 11 juillet 2014.

Cette marche dont le **départ est prévu à 17h00** depuis le pont de la Grosne se terminera par **un barbecue offert par la Municipalité à partir de 18h30** près du pont de la « Grosne » et de la pierre du moulin.

Afin de parfaire la convivialité, chacun pourra apporter soit une entrée soit un dessert à partager....

Il n'est pas nécessaire de participer à la marche pour participer au repas...

Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres de nos administrés fin juin.

Tous les Conseillers sont sollicités pour l'organisation de cette soirée, Philippe SAVARIS, Jean Noël DUSSAUGE et Jean DE WITTE s'occuperont du feu.

Le Conseil sollicitera le comité des fêtes pour le prêt de tables et de bancs.

- **CONSTITUTION DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Le Maire précise aux Conseillers la composition communale et son rôle

Composition de la commission

· L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Cette commission comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, et six commissaires

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.

Les six (ou huit) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze (ou seize) noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Rôle de la commission

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). Son rôle est consultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts)

Les membres du Conseils et le Maire établissent ensemble la liste des titulaires et suppléants à présenter à la direction des finances publiques.

Titulaires :

Gérard COTTIN, Denis CLAIR, Bernard CADOT, Guy BONIN, Michel CHATELET, Pascale RAVE, Philippe SAVARIS, Jean-Noël DUSSAUGE, Géraldine GRONDIN, Jean DE WITTE, Stéphane DAVALLON, Dominique SAUVAGEOT

Suppléants :

Chantal DUFOUR, Valérie AUCAIGNE, Martine BELIN, Marc CROGUENNEC, Sylvaine GUERIN, Sylvie CHAINTREUIL, Albin DAUMALE, Jean DUCROUX, Christelle LAFORET, Sandrine PERRET MATRAY, Frédéric LEGRAND

- **CONTRAT DE TRAVAIL DE MME BERNARDAT Danièle**

Le Maire fait part aux membres du Conseil que le contrat de travail (CDD) de Madame BERNARDAT Danièle (employée pour l'entretien de la salle communale, la mairie et l'école) arrive à son terme le 1 juillet 2014 et qu'il ne peut être renouvelé car c'est le 6^{ème} CDD. La seule possibilité de garder l'agent d'entretien serait de lui faire un contrat en CDI.

Le Conseil après délibération, décide d'embaucher Mme BERNARDAT à compter du 01 juillet 2014 aux mêmes conditions.

- **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Délibération fixant le taux maximum de l'Indemnité de Conseil allouée au receveur Municipal

Le Conseil décide d'attribuer à Madame DENEUX , Receveur de la Commune de CLERMAIN 3 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82-213 du 2 mars 1982 et du Décret 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par l'application des tarifs en vigueur .

- **AUTORISATION PERMANENTE GENERALE DE POURSUITE**

Le Maire fait part aux Conseillers qu'il convient d'autoriser Mme DENEUX Odile Trésorier de CLUNY à mettre en œuvre les procédures de recouvrement forcé envers les redevables défaillants sans solliciter mon autorisation préalable pour tous les titres selon les conditions précisées ci-après :

- Oppositions à tiers détenteur
- Saisies

Le Conseil approuve

Pour les budgets suivants :

- BUDGET COMMUNAL, et DETTES CONCERNEES

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET COMMUNAL :**

Le Maire fait part aux Conseillers qu'un particulier serait intéressé pour l'acquisition de la tondeuse de la commune. Le Maire invite le Conseil à délibérer pour autoriser la vente de la tondeuse au prix de 1000 euros **à un tiers et pour prévoir en même temps l'ouverture des crédits budgétaires**

- en recettes d'investissement compte 024 : 1000 euros

- en dépenses d'investissement dépense au compte 21578 pour 1000 euros

Ainsi la sortie de cette tondeuse par opération d'ordre sera facilitée .

Le Conseil approuve

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 DU BUDGET COMMUNAL :**

Comme l'an passé, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité le 24 avril 2014 de reverser aux communes une partie importante du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) perçu par la Communauté de communes.

Chaque commune percevra donc courant 2014 la somme nette **de 3 944,09 €** se répartissant entre :

Recette : au **7325 : 4 039,86 €.**

Dépense : au 73925 pour la somme de **95,77 €**

Le Maire invite le Conseil à délibérer pour effectuer la modification budgétaire et procéder à l'inscription au Budget primitif 2014 des crédits **qui seront prélevés** en même temps que le versement effectué par le Trésor Public.

Le Conseil approuve et les écritures seront portées au Budget Primitif communal 2014.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire fait part aux membres du Conseil que compte tenu de la recrudescence de cambriolages dans le canton ces derniers mois, il souhaite rappeler aux administrés qu'il existe un formulaire à retirer en Mairie nommé "Opération tranquillité vacances" qui est à remplir et retourner en Gendarmerie afin de partir "l'esprit tranquille". De plus, Jean DE WITTE donne l'information qu'il existe un lexique de codes utilisés par certains cambrioleurs qui est à disposition en Mairie.
- Acquisition d'un tracteur avec chargeur et godet pour l'employé communal en partenariat avec la commune de BRANDON selon la convention intercommunale. Le Maire présente les devis faits par les entreprises DUCHARNE et BRAILLON. Après examen des deux devis, le Conseil Municipal de la commune en accord avec la commune de BRANDON décide de retenir l'offre de l'entreprise BRAILLON pour 11000 € HT, puis, compare les heures de broyage des deux dernières années et se pose la question d'acquisition d'un broyeur et d'une remorque.

Après délibération sur le broyage des haies décide de partir sur le projet de location du broyeur auprès de la CUMA de Cluny et de ne pas acquérir de remorque dans un premier temps, en pensant solliciter les agriculteurs de la commune..

- Le Maire présente le devis de la société THIVENT pour les travaux de voirie communautaire qui sera réexaminé précisément par la commission communautaire voirie très prochainement.
- Bois communaux : la commission se réunira prochainement pour faire état des bois communaux et finaliser le projet de la place de stockage.
- **Une table avec des bancs incorporés sera mise vers le terrain de sport.**

FIN DE SEANCE : 23h30

